

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de février à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Approbation des tarifs communaux

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **11 février 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2022/028

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT-BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
Adjoint au Maire

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA
TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT,
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD,
M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO
DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. GODARD

(pouvoir à M. HAQUIN)

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35.

Affichée le : 25/02/2022

Déposée en Sous-Préfecture le : 22/02/2022

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KEBABTCHIEFF** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES :

Approbation des tarifs communaux

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 10 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'envisage aucune modification tarifaire de ses services dans l'immédiat ;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite réactualiser cette délibération afin de répondre aux nouvelles normes réglementaires en lien avec le service de l'Etat civil et Cimetières,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les tarifs communaux conformément à l'annexe jointe, à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.



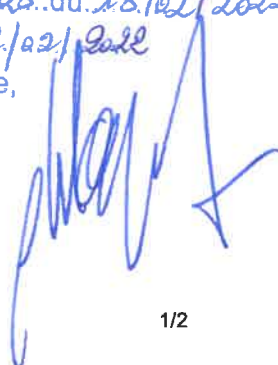
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Désignation	Unité	Tarifs au 1er mars 2022
EVENEMENTIEL		
<i>Locations</i>		
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Jour	200 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Jour	400 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Demi-jour	250 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Jour	200 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €
Arche Autres utilisateurs	Jour	400 €
Arche Autres utilisateurs	Demi-jour	250 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Associations	1/2 journée	71 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Associations	Journée	119 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	1/2 journée	313 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	Journée	440 €
Maison des Associations - Salle n° 3	1/2 journée	149 €
Maison des Associations - Salle n° 3	Journée	241 €
Maison des Associations - Salle n° 3 - Copropriétés	réunion	180 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad Groupes politiques - Forfait 10 séances	Forfait	47 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad associations de copropriétaires	Jour	56 €
FINANCES		
Garages communaux (location)	Année	519 €
Chauffage logements - prix TTC au m ² (facturation mensuelle)	m ²	8 €
DOMAINE PUBLIC		
SERVICES TECHNIQUES		
<i>Droits de voirie</i>		
Bateau (établissement ou modification) par fraction de 3.5 M		38 €
Echafaudage le m ² /jour	m ²	4 €
Occupation Tempo. pour travaux autres que concession m ² /jour	m ²	2 €
Barrières ou palissades provisoires hors alignement		1 €
Emprise sur stationnement limité à 1h00 /jour		50 €
Emprise sur stationnement limité à 2h00 /jour		35 €
Emprise sur stationnement limité à 4h00 /jour		25 €
Emprise sur stationnement à durée non réglementée/jour		25 €
Création de tranchée pour visite ou réparation de canalisation	m. lin.	4 €
Installation de grue	mois	81 €
Dépôt de benne/ monte charge hors emprise de chantier	jour	20 €
Dépôt de benne/ monte charge hors emprise de chantier	semaine	90 €
<i>Propreté / Sécurité</i>		
Nettoyage extérieur des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en lieu et place de la copropriété ou de son représentant	par borne et par intervention	100 €
Déplacement de l'astreinte	unité	250 €
Heure d'une personne d'astreinte (heure indivisible)	heure	120 €
Déplacement des services techniques pour intervention pendant les heures ouvrées	unité	150 €
Déplacement d'un agent des services techniques pendant les heures ouvrées	heure	90 €
Prêt de matériel de sécurité (barrière, pont léger, enrobé à froid, panneaux....) pour sécurisation en lieu et place du concessionnaire ou de l'entreprise ou du gestionnaire de la voie ou du particulier, au-delà de 48h	/jour de prêt du matériel/ unité de matériel	5 €



Vu pour être annexé à
 délibération n°22/028 du 18/02/2022
 ERMONT, le 22/02/2022
 Le Maire,



Désignation	Unité	Tarifs au 1er mars	
COMMERÇANTS			
<i>Droits d'occupation du domaine public</i>			
Installation terrasse ouverte sur domaine public le m ²	année		20 €
Installation terrasse fermée sur domaine public le m ²	année		65 €
Installation d'un étalage sur domaine public le m ²	année		20 €
Autres installations sur domaine public le m ²	année		60 €
Taxi : droits de places	année		210 €
SERVICE DE L'ETAT CIVIL : CIMETIERES			
Achat ou renouvellement Concession 15 ans	15 ans		141 €
Achat ou renouvellement Concession 30 ans	30 ans		363 €
Achat ou renouvellement Concession 50 ans	50 ans		742 €
Cavurne (1 m ² par cavurne) 15 ans	15 ans		141 €
Cavurne (1 m ² par cavurne) 30 ans	30 ans		250 €
Achat case Colombarium 15 ans (plaque signalétique normalisée incluse par corps inhumé) La gravure est à la charge de la famille.	15 ans		418 €
Deuxième inhumation et suivantes en Columbarium (plaque signalétique normalisée à partir de la pose de la deuxième urne)	prix unitaire		84 €
Redevance de dispersion des cendres postérieure aux obsèques (plaque signalétique normalisée incluse)	prix unitaire		60 €
Location caveau provisoire	Mois		37 €
Location caveau provisoire jour complémentaire	Jour		4 €
SERVICE URBANISME			
Droits de places marchands ambulants maxi 15 m ²	Jour		21 €
SECRETARIAT DU CONSEIL			
Recueil des actes administratifs	Mois		6 €

accusé de réception préfecture
095-219502192-20220218-2022-028-DE
Date de télétransmission : 22/02/2022
Date de réception préfecture : 22/02/2022